

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2020 PROCÈS VERBAL APPROUVÉ LE 06 FÉVRIER 2021

Présents :

Marie-Thé OLIVESI, **Maire** ;
Monique BERGHMAN, déléguée spéciale ;
Charles COLOMBANI, adjoint ;
Laëtitia CRISTELLI, conseillère ;
Jennyfer CRUCIANI, conseillère
Marie-Anne GOZZI, conseillère ;
Jean-Paul LOVISI, adjoint ;
Marie-Toussainte MARCHI, adjointe ;
Laëtitia MAURIZI, conseillère ;
Jean-Luc TRISTANI, adjoint.

Excusés et représentés :

Marcelle FIORENTINI, adjointe
Julien LOUBIERE, conseiller
Antoine SANTINI, conseiller

Procuration à Marie-Toussainte MARCHI
Procuration à Marie-Anne GOZZI
Procuration à Charles COLOMBANI,

Absents et excusés :

Vannina ANGIUS-BLASI, conseillère ;
Jean-Paul PIEVE, conseiller ;
Jean-David SOMMOVIGO, conseiller.

Absents non excusés :

Bernard MARCHETTI, conseiller ;
Noël POZZO DI BORGO, conseiller ;
André SIMONPAOLI, conseiller.

A 16H15, après avoir procédé à l'appel des conseillers, le quorum étant atteint, le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, salue les 9 élus présents, et ouvre la séance.

Elle indique :

- que Marcelle FIORENTINI, adjointe, excusée a donné procuration à Marie-Toussainte MARCHI ;
- que Julien LOUBIERE, conseiller, excusé a donné procuration à Marie-Anne GOZZI ;
- qu'Antoine SANTINI, conseiller, excusé a donné procuration à Charles COLOMBANI ;
- que Vannina ANGIUS-BLASI conseillère, Jean-Paul PIEVE et Jean-David SOMMOVIGO, conseillers, se sont excusés.

Elle propose au Conseil qui l'accepte, la désignation de Madame Laëtitia MAURIZI, conseillère, en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir qu'elle a dû convoquer en urgence ce Conseil pour rendre effectif, dès les fêtes de Noël 2020, l'effort financier, proposé, en direction des habitants, commerçants et artisans de SAN NICOLAO.

A l'unanimité les membres présents et représentés, confirment l'urgence à réunir ce Conseil.

Après avoir pris acte de cet assentiment, le Maire demande qu'un point urgent soit rajouté à l'ordre du jour. Il s'agit d'une décision budgétaire modificative, rendue indispensable pour ouvrir les crédits nécessaires pour financer l'opération inscrite au point 1 de cette séance.

A l'unanimité de ses membres, présents et représentés, le Conseil reconnaît l'urgence de rajouter ce second point à l'ordre du jour de cette séance.

1. Délibérations.

1.1 Aide aux commerces de proximité situés sur la Commune de SAN NICOLAO.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI fait savoir que dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale aigue résultant de la pandémie de la COVID 19, notre Conseil a la faculté d'apporter une aide financière à notre tissu économique territorial, en organisant un jeu-concours gratuit, dénommé : « NATALE IN SANTU NICULAIU » qui profiterait tant aux habitants qu'aux commerçants et artisans de SAN NICOLAO. Elle indique que Monsieur le Préfet de Haute-Corse consulté, a confirmé la légalité d'une telle opération.

Elle ajoute que ce jeu concours, qui se déroulerait du 07 au 15 décembre 2020 inclus, ouvert aux seules personnes physiques dont la résidence principale est établie sur la commune de SAN NICOLAO, serait doté de 500 bons d'achat d'une valeur unitaire de 30€, exclusivement utilisables chez les commerçants et artisans établis sur notre Commune. Elle indique que le projet de règlement du jeu-concours « Natale in Santu Niculaiu », qui est également soumis à leur approbation, a été adressé par mail à tous les élus.

Le Maire, conclut en soulignant que l'adoption d'une telle opération permettrait aux habitants de SAN NICOLAO d'injecter immédiatement une aide de 15.000€, débloquée par notre Conseil, dans le tissu économique communal.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, en l'absence de questions soumet ce rapport et le règlement du jeu-concours au vote des conseillers.

VOTE :

| | |
|----------------------|-----------|
| ABSTENTIONS : | 0 |
| CONTRE : | 0 |
| POUR : | 13 |

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le rapport portant aide aux commerçants et artisans de situés sur la Commune de SAN NICOLAO et le règlement du jeu-concours : « NATALE IN SANTU NICULAIU ».

2.2 Décision modificative N°2 du budget principal 2020.

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, propose :

- en fonctionnement :

d'inscrire une recette nouvelle de 27 619€, résultant d'une dotation de l'État, somme qui sera ventilée en dépenses comme suit : 15 119€ en « Charges à caractère général » et 12 500€ en « Charges exceptionnelles » pour couvrir, compte tenu des crédits ouverts au budget, les charges afférentes au jeu-concours « Natale in Santu Niculaiu »;

- en investissement :

- d'inscrire deux recettes nouvelles d'un montant total de 314 471€, résultat du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 110 000€ et de la CDC pour 204 471€ ;
- en dépenses, après avoir réduit de 55 529€ les crédits ouverts au « D 21318-1712 »,
d'augmenter de 160 000€ les crédits du « D 2115-1712 : service de proximité », de 10 000€

les crédits du « D 21318-1916 : réhabilitation Tennis » et de 200 000€ les crédits du « D 2151-2016 : Travaux de voirie ».

Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, en l'absence de questions, invite les membres du Conseil à se prononcer sur ce rapport.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 13

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le projet de décision modificative N°2 du budget principal 2020.

2. Questions diverses.

*
* *

En l'absence de questions, Le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI lève la séance à 16H40.

A l'ouverture de la séance du 06 février 2021 le Maire, Madame Marie-Thé OLIVESI, invite les membres du Conseil présents ou représentés à se prononcer sur ce procès-verbal.

VOTE :

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

POUR : 13

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2020.